



Procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2026

Début de la séance : 18h38

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÊVE, Marc PAUT, Véronique LEMAIRE, Gérard KLEIN, Sébastien RONY, Mary BERNARD, Bernard MINODIER, Bruno BONI, André VICTOURON, Patricia AUBERT, Mariette GIRARD

Absents : Cécile RENAU (pouvoir à Bernard Minodier) ; Catherine GAUTHIER (pouvoir à Agnès ORÊVE) ;

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 8

Approbation du PV du conseil municipal du 5 juin 2026

Ordre du jour :

1. Proposition des membres pour la CCID

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- Être âgés de 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste ci-dessous n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Le maire étant membre de droit de la CCID, il n'est pas mentionné dans les personnes proposées ci-dessous :

- Mme Aurore BERNARD
- M. André VICTOURON
- M. Daniel JULLIEN
- M. Sylvain BOSC
- M. Pascal BONI
- M. Guy MARTIN
- Mme Elisabeth TOURNIER
- M. Gérard KLEIN
- M. Daniel VALOR
- M. Thierry LEDRU
- Mme Karine MONNERON
- M. Marc PAUT
- Mme Agnès ORÊVE
- Mme Mary BERNARD
- M. Patrick MARGAND

Pour à l'unanimité (15)

2. Modifications des modalités de location de salle

Présenté par Mme Agnès ORÊVE

Un nouveau contrat type destiné à la location des salles de la commune sur le site de Pouyol, avec application à partir du 10 juillet 2026, a été rédigé afin d'y ajouter un paragraphe comportant des clauses particulières à signer.

Le nouveau contrat est joint à la délibération.

Pour à l'unanimité (15)

3. Vente d'un bien communal, validation de principe

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

M. le maire expose au conseil que l'immeuble cadastré section BM n°301 d'une contenance de 224 m² situé 1 Place du Charron acquis en juin 2021, n'est pas affecté à un service public communal.

Les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard. De plus, ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. Dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation.

La délibération doit valider le principe de la mise en vente du bien communal et autoriser M. le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble.

Pour (14) – Abstention (1)

Prochain conseil municipal : jeudi 27/08/2026 à 18h30